

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Téléphone 03.88.20.00.12

Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente : 10 février 2026

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 6
Élus présents : 9	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

Secrétaire de séance : Laurent REYMANN

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON, Mme Monique WAMSLER.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN
M. Patrick KURTZ.
M. Jacques BOEHRINGER.
Mme. Nadia THOMAS.
Mme. Fanny GOURDIN.
M. Sabin MUNTEAN.

01/2026 – FINANCES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Rapporteur :

Le Compte Financier Unique (CFU) commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il remplit les mêmes fonctions.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER-VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	140 000,00	140 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	140 085,70	140 085,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	148 813,40	148 813,40
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	130 749,69	130 749,69
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G= B-E	0,00	9 336,01	9 336,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	8 813,40	8 813,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	0,00	18 149,41	18 149,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I= C- F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	18 149,41	18 149,41

(1) Les recettes réalisées les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. se répartissent principalement entre :

- ↳ les charges à caractère général (30 839,14 €)
- ↳ les autres charges de gestion courante, notamment les aides sociales légales et facultatives (9 739,30 €)
- ↳ et, désormais, les charges refacturées par la Ville (89 871,25 €)

La principale évolution de l'exercice 2025 réside dans l'intégration budgétaire des charges de personnel et de fonctionnement mises à disposition par la commune, conformément à la convention de mutualisation.

Ces charges, jusqu'alors supportées directement par le budget communal, font désormais l'objet d'une refacturation au CCAS, traduisant plus fidèlement le périmètre réel de ses missions.

Les autres charges de gestion courante, notamment les aides financières et alimentaires accordées aux bénéficiaires, demeurent à un niveau soutenu. Cette évolution s'explique par la persistance des situations de précarité, entraînant une hausse des demandes d'aides, en particulier sous forme de bons alimentaires et d'aides exceptionnelles.

Les dépenses sont maîtrisées dans un souci constant d'équilibre budgétaire, tout en maintenant un haut niveau de service public et de solidarité à destination des publics les plus fragiles.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du C.C.A.S. demeurent principalement constituées de la subvention communale versée par la Ville de Souffelweyersheim (35 000 €).

L'année 2025 marque toutefois une évolution structurelle importante dans la présentation budgétaire du CCAS, avec la mise en œuvre complète de la convention de mutualisation conclue avec la Ville (105 000 €).

À ce titre, les recettes intègrent désormais les flux financiers liés à la refacturation des charges de personnel et de fonctionnement supportées par la commune pour le compte du CCAS, permettant ainsi une lecture budgétaire plus fidèle du coût réel des politiques sociales portées par l'établissement.

Cette évolution n'entraîne pas une augmentation des ressources propres du CCAS, mais vise à renforcer la transparence financière et la sincérité budgétaire conformément aux principes de la comptabilité publique.

III – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Au terme de l'exercice, le résultat de fonctionnement 2025 du C.C.A.S. (9 336,01 €) demeure positif, traduisant une gestion globalement maîtrisée malgré un contexte financier et social contraint.

Le résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice précédent (18 149,41 €) constitue un élément de stabilité pour le CCAS, lui permettant d'aborder l'exercice 2026 avec une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber les variations conjoncturelles de charges, notamment celles liées à l'évolution des besoins sociaux de la population.

Il convient toutefois de souligner que la lecture du résultat de fonctionnement évolue à compter de 2025, du fait de l'intégration des charges de personnel et de fonctionnement refacturées par la Ville.

Cette nouvelle présentation budgétaire, plus exhaustive, entraîne mécaniquement une augmentation des volumes de dépenses et de recettes, sans pour autant dégrader la situation financière réelle du CCAS.

Cette évolution participe à une meilleure sincérité budgétaire et renforce la transparence financière de l'établissement, sans remettre en cause sa capacité à poursuivre ses missions sociales essentielles.

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le Compte Financier Unique présenté et résumé comme ci-dessus ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Mme Myriam JOACHIM » ;

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 2023-168 du 28 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;**
- VU la délibération du Conseil Municipal en date N°06 du 27 Juin 2023 adoptant la mise en place du règlement financier du CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS N°07 du 27 Juin 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour le CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le certificat administratif N°07/2024 du 27 Juin 2024 portant adoption du CFU pour le CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du CCAS de Souffelweyersheim ;**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

➤ **ADOpte le compte financier unique 2025**

➤ **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CCAS 2025.**

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance


Laurent REYMAN

Souffelweyersheim, le 23 02 2026

Vice-Présidente

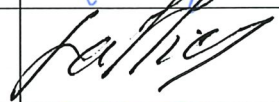

Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite

le 24/02/2026

Membres du Conseil d'Administration	
PERRIN Pierre, maire-président	
JOACHIM Myriam, adjointe au maire, vice-présidente	
WAMSLER Monique	
GERHARDY Martial	
REYMANN Laurent	
THOMAS Nadia	
GOURDIN Fanny	
MUNTEAN Sabin	
BOEHRINGER Jacques	
KLEIN Béa	
LALLIER Francine	
TEDESCHI Paul	
KURTZ Patrick	
MATTER Mireille	
BRETON Jacques	